



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**Direction Générale des Activités Fiduciaires**  
Direction du Centre de Traitement Fiduciaire  
Service des Moyens Généraux

## CAHIER DES CHARGES

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CLIMATISATION AU LOCAL SILO/COMPACTEUR, DE MODIFICATION DU RÉSEAU D'APPORT D'AIR NEUF ET D'INSTALLATION DE DEUX EXTRACTEURS AU LOCAL TRANSFORMATEUR DU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE DE YAMO USSOUKRO EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

MAI 2023

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **I.1. Introduction**

Le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Yamoussoukro prévoit de réaliser des travaux de renforcement de la climatisation et de l'extraction de l'air au niveau du local silo/compacteur et du poste de transformation électrique.

### **I.2. Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives aux travaux d'installation d'un système de climatisation accompagné de la modification du réseau d'apport d'air neuf et de l'installation de deux extracteurs d'air.

### **I.3. Allotissement**

L'appel à concurrence est organisé en deux (2) lots distincts :

- lot 1 : installation d'un système de climatisation et modification du réseau d'apport d'air neuf au local silo/compacteur ;
- lot 2 : installation de deux extracteurs au local poste de transformation électrique du CTF.

Les soumissionnaires sont invités à présenter leur offre par lot.

### **I.4. Conditions de participation au marché**

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans la fourniture et l'installation d'équipements sus indiqués.

Tout soumissionnaire en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Direction du Centre de Traitement Fiduciaire dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.5. Visite des lieux**

Afin de permettre aux soumissionnaires de bien appréhender la consistance des travaux, une visite des lieux sera organisée à leur intention par les services du CTF.

### **I.6. Conformité**

Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour le CTF.

### **I.7. Langue de soumission**

Les offres ainsi que toutes les correspondances et documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et le CTF, seront rédigés en langue française. Les notices des équipements pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

### **I.8. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le CTF n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler ou de les

---

---

rembourser, quelle que soit l'issue de l'appel d'offres.

### **I.9. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'Euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA. Dans ce cas, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en franc CFA.

### **I.10. Prix de l'offre**

Les prix doivent être établis suivant le cadre de devis joint. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés. Ils doivent être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements au CTF (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, donc non révisables, durant l'exécution du marché.

### **I.11. Régime fiscal**

La Banque Centrale est exonérée de tous impôts, droits et taxes. La facturation des travaux et livraison par l'Entrepreneur se fera, en conséquence, hors toutes taxes et hors droits de douane.

A cet égard, les formalités d'obtention du titre d'exonération des droits de douane seront accomplies par le CTF, sur présentation d'un formulaire dûment rempli par le fournisseur, accompagné de la facture pro forma en quatre (4) exemplaires.

### **I.12. Présentation des offres**

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant uniquement la mention «**Appel d'offres pour les travaux d'installation d'un système de climatisation au local silo/compacteur accompagné de la modification du réseau d'apport d'air neuf et d'installation de deux extracteurs au local transformateur du CTF** ».

Les enveloppes, intérieures, doivent être adressées à Monsieur le Directeur du Centre de Traitement Fiduciaire. Elles comporteront, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en trois (3) parties distinctes comme suit :

1. présentation de la société ;
2. offre technique par lot ;
3. offre financière par lot.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourrait entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

#### **I.12.1. Présentation de la société et/ou des sous-traitants**

La présentation de la société comprendra :

- la description synoptique de la société (dénomination, siège social, forme juridique, capital social, représentant légal ou mandataire dûment habilité, expérience et domaine
-

- 
- de spécialisation, etc.) ;
- les pièces administratives ci-après :
    - une copie du registre de commerce ou son équivalent ;
    - une copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à la date du dépôt des offres ;
    - une copie de l'attestation de régularité fiscale.

Par ailleurs, les soumissionnaires de la zone UMOA devront fournir dans leurs offres, leurs coordonnées bancaires présentées comme suit :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN.

En ce qui concerne les soumissionnaires de la zone hors UMOA, ils sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine mais respectant la codification bancaire internationale.

#### **I.12.2. Offre technique**

L'offre technique comprendra notamment :

- les spécifications techniques et images en couleur des équipements proposés ;
- les fiches techniques d'installation et de mise en œuvre des équipements ;
- un descriptif détaillé indiquant le type et la marque du matériel proposés ainsi que les normes et textes réglementaires auxquels il est soumis ;
- les plans ou schémas d'exécution projeté en fonction du modèle d'équipements proposés et de la configuration des lieux ;
- les références techniques d'au moins trois (3) marchés similaires exécutés au cours des cinq (5) dernières années. Ces références devront être appuyées par des attestations de bonne fin d'exécution dûment signées par les maîtres d'ouvrages bénéficiaires ;
- toute autre information technique jugée utile en vue d'assurer l'exécution optimale du marché.

#### **I.12.3. Offre financière**

Les prix doivent être forfaitaires et établis en hors taxes et hors douane. L'offre financière sera ferme et non-révisable et comprendra :

- la lettre de soumission conformément au modèle type en annexe I ;
  - le devis quantitatif et estimatif selon le cadre joint à titre indicatif.
-

---

### **I.13. Groupement d'entreprises**

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties. Ce document doit en outre indiquer le chef de file dudit groupement. Dans le cadre du présent appel à concurrence, seuls les groupements solidaires sont autorisés.

### **I.14. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit du CTF. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne peut excéder 30% de la valeur du contrat initial.

### **I.15. Lettre type de soumission**

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission). Il devra être dûment signé du mandataire légal.

### **I.16. Date et lieu de dépôt des offres**

Les offres devront être déposées au Centre de Traitement Fiduciaire de la BCEAO sis Zone Administrative, TF n° 18 695 des Lacs, BP 445 – Yamoussoukro, Tél : (+225) 27 30 61 82 00, sous pli fermé au plus tard à la date limite fixée dans l'avis d'appel d'offres, délai de rigueur.

Elles peuvent être transmises par courrier à l'adresse postale BP 445 Yamoussoukro – Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, ...) indiqué sur le pli fera foi.

Pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent appeler le numéro de téléphone suivant : (225) 27 30 61 82 00.

### **I.17. Ouverture de plis et évaluation des offres**

La Commission Ordinaire des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées à l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

Préalablement à l'évaluation des offres, le CTF se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, au regard de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité au cahier des charges, d'une part, ainsi que de l'analyse et la comparaison des prix proposés, au regard de critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire doit correspondre à 100% des livrables requis pour ce marché. Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion du CTF.

---

---

### **I.18. Attribution du marché**

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus économiquement avantageuse pour le CTF, au terme de l'analyse conjointe des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

Le CTF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, ou d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, le CTF se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer le motif de rejet de l'offre, à la discrétion du CTF. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.19. Publication des résultats**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site Internet de la BCEAO. A cet égard, les candidats non retenus sont autorisés à former un recours par écrit, adressé au CTF dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse du CTF est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans réponse, le recours doit être considéré comme rejeté.

### **I.20. Notification**

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché pourrait lui être soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.21. Lieu de livraison et d'installation**

La livraison sera effectuée au CTF à Yamoussoukro. Les installations seront assurées par le fournisseur qui prend en charge les frais y afférents.

### **I.22. Délai de livraison**

Les délais de livraison et d'installation devront être indiqués dans la soumission et commencent à courir à compter de la date de signature du marché.

Ces délais devront être scrupuleusement respectés sous peine d'application d'une pénalité égale à 1/1000 du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder cinq pour cent (5%) du prix du marché.

### **I.23. Réception**

La réception provisoire se fera à la fin de la livraison des travaux, après vérification de la conformité et du bon fonctionnement des équipements installés.

La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves émises.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

---

---

#### **I.24. Garantie**

Les équipements devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre dans les locaux du CTF.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux du CTF à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire.

Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

En conséquence, le CTF se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état des équipements livrés.

#### **I.25. Modalités de paiement**

Le montant total du marché est réglé par virement bancaire après l'installation, attestée par un test de bon fonctionnement assorti d'un procès-verbal signé par les deux parties et sur présentation de la facture en quatre (4) exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives (bon de commande et bordereau de livraison).

Toutefois, si le fournisseur le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- trente pour cent (30%), à la signature du contrat, à titre d'avance de démarrage. Celle-ci est couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie autonome, communiquée par le fournisseur et délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par le CTF, vingt-huit (28) jours à compter de la date de la réception provisoire ;
- soixante-cinq pour cent (65%) après la fin de l'installation des équipements attestée par la signature du dernier procès-verbal de réception provisoire par les deux (2) Parties ;
- cinq pour cent (5%) du prix total du contrat au terme de la période de garantie contractuelle, au titre de la retenue de garantie. Toutefois, cette retenue peut être libérée avant terme contre remise d'une garantie autonome d'égal montant, délivrée par une banque ou un établissement financier de premier ordre, agréé par la BCEAO.

#### **I.26. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Centre de Traitement Fiduciaire, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : [courrier.z4dctf@bceao.int](mailto:courrier.z4dctf@bceao.int).

Le CTF se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au-delà de la date de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site internet de la BCEAO sans indication de leurs auteurs à l'adresse : [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement ce site.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

### II.1. lot 1 : installation d'un système de climatisation et modification du réseau d'apport d'air neuf au local silo/compacteur

#### 1. Installation d'un système de climatisation au local silo/compacteur

Les prestations attendues concernent :

- la fourniture de deux (02) split VRV de type gainable plafonnier avec des unités intérieures à fixer sous dalle y compris tous les accessoires de pose ;
- la fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles installations de VRV tels que les coffrets électriques équipés, câbles liaisons électriques, liaisons frigorifiques, fluides frigorigènes, supports métalliques ou dalles pour les unités extérieures, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) ;
- la fourniture d'une commande à distance pour la gestion du système de climatisation ;
- la réalisation d'un réseau d'alimentation électrique et du réseau d'évacuation des condensats ;
- la modification du réseau d'apport d'air neuf du local silo/compacteur ;
- la mise en service des appareils et les essais de fonctionnement des nouvelles installations.

#### 2. Modification du réseau d'apport d'air neuf du local silo/compacteur

Les travaux comprennent :

- la suppression des bouches d'extraction situées dans la salle attenante au local déchets ;
- la suppression des bouches de soufflage existantes et des ramifications associées au local Silo ;
- le repositionnement de la gaine d'arrivée d'air frais existante à une hauteur de 1 mètre du sol en vue d'un soufflage en partie basse.

#### II.1.1. Caractéristiques du matériel à installer

Les appareils seront, de préférence, des marques DAIKIN, CARRIER, AIRWELL, YORK MITSUBISHI ou toute autre marque de qualité équivalente, à préciser. Leurs notices techniques, rédigées en langue française, seront obligatoirement jointes aux offres.

- L'ensemble des tuyauteries doit être isolé avec de l'armaflex approprié d'excellente qualité et protégé à l'extérieur par un produit de type « flintkote » ;
- Les disjoncteurs de protection doivent être de courbe C de marque SCHNEIDER ou LEGRAND et seront montés dans des coffrets mini opales 2 modules de 18 mm SCHNEIDER ou équivalent.

#### II.1.2. Spécifications techniques particulières du matériel à installer

Les unités extérieures et intérieures des VRV à fournir et à installer devront permettre d'assurer de manière efficiente le contrôle de l'hygrométrie et de la température dans le local concerné.

Les puissances frigorifiques à mettre en œuvre seront déterminées en fonction du volume des

---



---

locaux et des charges calorifiques des équipements installés dans le local. Les notes de calcul devront être jointes à l'offre.

Les appareils devront être économes en consommation électrique être capables de fonctionner dans les conditions extérieures ci-après :

température extérieure : 45 °C +/- 1°C ;

hygrométrie extérieure : 50% à 80% +/- 10%.

Les performances (conditions intérieures à obtenir dans les locaux) attendues des nouvelles installations de climatisation sont les suivantes :

température intérieure : 23 °C +/- 1°C ;

hygrométrie intérieure : 50% +/- 10%.

L'entreprise devra remettre en état, après les travaux, la peinture, la maçonnerie et l'électricité dans les zones impactées.

## **II.2. lot 2 : installation de deux extracteurs au local transformateur**

Les extracteurs à installer devront avoir les caractéristiques minimale ci-après citées :

- être de type extracteur mural ;
  - avoir un débit : variant entre 810 et 1000 m<sup>3</sup>/h ;
  - être munis d'un coffret de régulation ;
  - offrir la possibilité d'être installé au niveau des ventelles du local transformateur (longueur : 1m et largeur 58 cm) ;
  - adapter les ouvertures des ventelles concernées pour une meilleure circulation de l'air ;
  - être munis d'une alimentation de préférence 230 V ;
  - assurer l'installation de deux (2) extracteurs de part et d'autre du local en vue de permettre un apport d'air neuf et une extraction de l'air chaud ;
  - Inclure les travaux d'électricité, de soudure, de maçonnerie et de menuiserie.
-

**ANNEXE**

**Cadre du devis quantitatif et estimatif Lot 1** : installation d'un système de climatisation et modification du réseau d'apport d'air neuf au local silo/compacteur

| <b>Désignation</b>   | <b>Unité</b> | <b>Quantité</b> | <b>Prix unitaire (F CFA)</b> | <b>Prix total HT/HDD (F CFA)</b> |
|--|--------------|-----------------|------------------------------|----------------------------------|
| 1 - Fourniture de split VRV de type gainable comprenant :  |              |                 |                              |                                  |
| Unité extérieure sous 400V/3Ph/50Hz pour le local silo/compacteur (caractéristiques techniques à préciser)   | U            | 2               |                              |                                  |
| Unité intérieure de type gainable (caractéristiques techniques à préciser)   | U            | 2               |                              |                                  |
| 2 - Modification du réseau d'apport d'air neuf   | Ens          | 1               |                              |                                  |
| 3 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles installations de VRV tels que les coffrets électriques équipés, câbles liaisons électriques, liaisons frigorifiques, fluides frigorigènes, supports métalliques ou dalles pour les unités extérieures, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) | Ens          | 1               |                              |                                  |
| 4 - Remise en état du plafond comprenant :   |              |                 |                              |                                  |
| - l'ouverture nécessaires à la mise en oeuvre des nouvelles installations de climatisation   | Ens          | 1               |                              |                                  |
| - Reprise de la peinture du plafond et des murs du local silo/compacteur   | Ens          | 1               |                              |                                  |
| 5 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations  | Ens          | 1               |                              |                                  |
| <b>MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)</b>  |              |                 |                              |                                  |

**Lot 2 : installation de deux extracteurs au local transformateur**

| Désignation  | Unité | Quantité | Prix unitaire (F CFA) | Prix total HT/HDD (F CFA) |
|--|-------|----------|-----------------------|---------------------------|
| 1 - Fourniture extracteur de débit d'air entre 810 et 1000 m3/h sous 400V/3Ph/50Hz pour le local poste de transformation électrique (caractéristiques techniques à préciser)   | U     | 2        |                       |                           |
| 2 - Fourniture de divers accessoires nécessaires à l'installation des extracteurs tels que le coffret électrique équipés, câbles liaisons électriques, etc. (Liste détaillée à donner et caractéristiques techniques à préciser) | Ens   | 1        |                       |                           |
| 3 - Main d'oeuvre pour la réalisation, les essais, les réglages et la mise en service des nouvelles installations  | Ens   | 1        |                       |                           |
| <b>MONTANT TOTAL HT/ HDD (FCFA)</b>  |       |          |                       |                           |

**NB** : Ces cadre de devis quantitatifs et estimatifs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent donc être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

Par ailleurs, les soumissionnaires peuvent proposer toutes autres offres en variante à condition que celles-ci soient suffisamment expliquées par une note faisant ressortir son intérêt pour le CTF.

Charges calorifiques des équipements exploités au local silo/compacteur

| Load, Heat, Air consumption Calculation for BCEAO |                              |        |                          |                         |  |   |                   |                |
|---|------------------------------|--------|--------------------------|-------------------------|--|---|-------------------|----------------|
| Position  | Description                  | Amount | Single consumption (KWa) | Total consumption (KWa) | Total consumption (KWa) (Factor 1.2) to consider blind consumption | Heat Emission KW Factor .13 for high efficient Motors | Comments          | Exhaust Air m³ |
| <b>COUNTING AREA</b>                              |                              |        |                          |                         |  |   |                   |                |
| 1   | BPS M7-16SB-33               | 12     | 11.9                     | 142.8                   | 171.36   | 18.564  |                   | 4000           |
| 2   | Notapack                     | 4      | 3.1                      | 12.4                    | 14.88  | 1.612   |                   |                |
| 3   | Conveyors (total)            | 1      | 14                       | 14                      | 16.8   | 1.82  |                   |                |
| 4   | Vacuum Unit (Solo)           | 12     | 1                        | 12                      | 14.4   | 5.6   | 71% Heat emission |                |
| 5   | Compressor                   | 4      | 6.5                      | 26                      | 31.2   | 3.148   | 8% heat emission  |                |
| 6   | Custommat                    | 4      | 4                        | 16                      | 19.2   | 2.08  |                   |                |
| <b>DESTRUCTION AREA</b>                           |                              |        |                          |                         |  |   |                   |                |
| 7   | Vibrator                     | 2      | 1.5                      | 3                       | 3.6  | 0.39  |                   |                |
| 8   | Transport Fan from BPS       | 4      | 5.5                      | 22                      | 26.4   | 2.86  |                   |                |
| 9   | Agitator                     | 1      | 1.5                      | 1.5                     | 1.8  | 0.195   |                   |                |
| 10  | Press suction Fan            | 1      | 2.2                      | 2.2                     | 2.64   | 0.286   |                   | 1800           |
| 11  | Transport Motor Silo         | 2      | 1.5                      | 3                       | 3.6  | 0.39  |                   |                |
| 12  | Compacteur                   | 2      | 45                       | 90                      | 108  | 24  |                   |                |
| 13  | Shredder                     | 1      | 88                       | 88                      | 105.6  | 11.44   |                   | 4400           |
| 14  | Shredder Conveyor            | 1      | 2                        | 2                       | 2.4  | 0.26  |                   |                |
| 15  | Incline Conveyor             | 1      | 2                        | 2                       | 2.4  | 0.26  |                   |                |
| 16  | Shredder transport Fan       | 2      | 5.5                      | 11                      | 13.2   | 1.43  |                   |                |
| 17  | Compacting material conveyor | 3      | 2                        | 6                       | 7.2  | 0.78  |                   |                |
| 18  | Axial Fan                    | 2      | 5                        | 10                      | 12   | 1.3   |                   |                |
| <b>TOTAL</b>                                      |                              |        | <b>202.2</b>             | <b>463.9</b>            | <b>556.68</b>  | <b>95.267</b>   |                   | <b>10200</b>   |

---

**ANNEXE 2 : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE DE TRAITEMENT FIDUCIAIRE**

BP 445 - Yamoussoukro

Objet : Travaux d'installation d'un système de climatisation au local silo/compacteur, accompagné de modification du réseau d'apport d'air neuf et l'installation de deux extracteurs au local transformateur du CTF.

Nous, soussignés, (Nom, Prénom et qualité) soumettons par la présente, une offre de prix selon les modalités suivantes :

lot 1 : installation d'un système de climatisation au local silo/compacteur, lot 2 : modification du réseau d'apport d'air neuf du local silo/compacteur et lot 3 : installation de deux extracteurs au local transformateur du CTF : Montant en FCFA ;

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre offre engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations et nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché.

Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins-disante, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---